

Note relative à l'organisation des commissions de pré-admission et l'étude des dossiers Rentrée 2024

Profil attendu pour l'admission en 3^{ème} prépa-métiers :

- Les élèves de 3^{ème} prépa-métiers peuvent avoir des profils différents. Pour autant, cette classe n'a pas vocation à accueillir des élèves rencontrant de graves difficultés d'apprentissage ou de comportement.
- L'existence d'un projet de formation post-3^{ème} n'est pas une condition requise à l'admission en 3^{ème} prépa-métiers. A l'inverse, un projet apparemment très affirmé en fin de 4^{ème} ne doit pas non plus constituer un obstacle, si par ailleurs, l'élève montre une certaine curiosité pour la découverte de différents champs professionnels.
- Il n'y a pas de condition d'âge pour l'admission.

Critères retenus pour l'examen des candidatures

CRITERES	ELEMENTS CORRESPONDANTS DU DOSSIER D'ADMISSION	CONSEILS POUR LA CONSTITUTION DU BAREME (de 1 à 4 pour chaque critère)
1- Résultats scolaires, compétences développées	Page 3: tableau des compétences et résultats scolaires, avis PP Bulletins scolaires	- L'élève est-il capable de poursuivre en 3 ^{ème} Prépa-métiers et de continuer l'acquisition des compétences du socle ? - L'élève a-t-il envie d'apprendre ?
2- Comportement	Page 3: tableau des compétences et résultats scolaires, avis PP Bulletins scolaires, signalements d'incidents	- L'élève respecte-t-il les règles de la vie collective ? - Comprend-il l'importance du respect mutuel ? - Est-il coopérant en classe ?
3- Assiduité scolaire	Bulletins scolaires, absences	- L'élève est-il assidu au collège ? - Le cas échéant, distinguer les absences justifiées et non justifiées
4- Intérêt, curiosité pour la découverte professionnelle	Page 2: motivation de l'élève, avis des parents Page 4: avis PsyEN	- L'élève manifeste-t-il le souhait de découvrir plusieurs champs professionnels, d'effectuer des séquences d'observation en milieu professionnel ? - A-t-il effectué des démarches de recherche sur les secteurs professionnels ?
5- Implication, motivation personnelle pour la 3 ^{ème} Prépa-métiers	Page 4: avis PsyEN	- L'élève connaît-il les objectifs de la 3 ^{ème} Prépa-métiers ? - A-t-il conscience qu'il s'agit de la préparation à une formation et non à un métier ?
6- Cohérence du projet de formation	Page 2: avis parents Page 3: avis PP Page 4: avis chef d'établissement	- La classe de 3 ^{ème} Prépa-métiers permettra-t-elle à l'élève de continuer à progresser et de se mobiliser pour la suite de son parcours scolaire ?

Schéma général d'organisation des commissions de pré-admission

Les proviseurs des lycées professionnels organisateurs, en appui sur les DCIO, assurent le fonctionnement des commissions de pré-admission qui se dérouleront dans leur établissement. Chaque lycée d'accueil reçoit les dossiers vœux 1 et les **classe par ordre alphabétique** : d'abord les dossiers du secteur, puis les autres. Il renseigne le fichier Excel remis par la DIVEL au fur et à mesure de l'arrivée de dossiers. Il invite à la commission de pré-admission un représentant de chaque collège présentant un dossier de candidature

Méthodologie de travail proposée :

Une méthodologie de travail vous est proposée afin de tendre vers la plus grande objectivité possible dans l'examen des dossiers et l'attribution des barèmes

- **examen des dossiers et attribution des barèmes**
 - Demander une neutralité des représentants de collège lors de l'examen des dossiers de leurs propres élèves
 - Apporter une objectivité dans l'attribution des barèmes
 - Pour chaque critère, attribuer des points sur une échelle de 1 à 4 (24 points maxi) :
 - 1 = plutôt défavorable
 - 2 = plutôt favorable
 - 3 = favorable
 - 4 = très favorable
 - Ne pas donner de barème aux élèves refusés (voir plus loin les motifs possibles de refus)

- **Un temps d'harmonisation**

Ce temps pourra être prévu afin de vérifier les équilibres possibles dans la constitution de la classe de 3^{ème} prépa-métiers (mixité relative, représentation de différents collèges...). Ce temps servira aussi à constituer les listes supplémentaires. A cet effet, quelques ajustements de barème seront possibles à la marge, notamment pour départager les dossiers en cas d'ex-aequo.

Cas particulier des élèves refusés : tout refus doit être motivé de façon à éclairer le collège d'origine et d'une façon qui soit communicable aux familles. Deux motifs de refus sont recevables : « profil incompatible avec la formation demandée » ou « déjà en 3^{ème} ».

Transmission des dossiers pour examen des vœux 2 à la DIVEL :

A l'issue de la commission de pré-admission, les proviseurs des LP d'accueil conservent les dossiers des élèves qu'ils ont pré-admis. Ils transmettent aussitôt à la DIVEL tous les autres dossiers (classés en LS ou refusés). L'examen des vœux 2 des élèves classés en LS sur leur vœu 1 sera assuré par la DSDEN, à partir des barèmes attribués à chaque élève sur son vœu 1.

RAPPEL : les listes d'admission définitives de chaque LP d'accueil ne sont constituées qu'au moment de la commission départementale.

Capacité théorique d'affectation au regard des structures financées

Lycée	Capacité d'affectation
Dinan – La fontaine des Eaux*	24
Guingamp – J. Verne	18
Lamballe Armor – H. Avril	24
Loudéac – F. Bienvenue	24
St Brieuc – J. Moulin **	18
St Brieuc – E. Freyssinet **	18
St Brieuc – J. Chaptal **	18
Tréguier – J. Savina	24
<i>Total</i>	<i>168</i>

*Dispositif expérimental : les élèves restent scolarisés dans leur collège de rattachement et sont accueillis au lycée pour les temps de découverte professionnelle

**Dispositif particulier mis en place depuis la RS 2018 : les élèves sont affectés dans les LP